**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ**

**SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2013 16 h30**

**Élus présents :** Camille ADAMIEC**,** Alain AYERBE, Agnès CLERC RENAUD, Bénédicte GERARD, Pascal HINTERMEYER , Myriam KLINGER, Anne-Sophie LAMINE, Clarisse MAIGRET, Thierry MISSBURGER, Denis MONNERIE, Bernard WOEHL.

**Élus excusés**: Roland PFEFFERKORN, Virginie WOLFF, Nalini FURST, Marcel BAUER.

**Élus absents :** Isil GACHET, Andrée BUCHMANN, Anna PAULITSCH.

**Invités permanents :** Patrick COLIN, HAMMAN Philippe, Patrick WATIER , Didier BRETON.

**Invité permanent excusé :** Catherine GRAEFFLY, Maurice WINTZ.

 **Invité permanent absent** : Nicolas AMADIO, Isabelle HAJEK , Catherine DELCROIX

**Ont donné procuration :** Nalini FURST àCamille ADAMIEC**.**

La séance est ouverte à 16 heures 30.

M. Woehl accueille les membres. Il demande s’il y a des points à ajouter à l’ordre du jour.

**Ordre du jour du conseil :**

1. Approbation des PV des conseils du 27 juin 2013 et 19 septembre 2013
2. Remplacement de M. Navet au conseil de faculté, résultat de l’élection complémentaire (article 10 des statuts)
3. Budget 2014
4. Point d’information sur les Heures Complémentaires
5. Décentralisation des tâches de la DES (Division des Enseignements et de la Scolarité) vers les composantes (répercussion sur le personnel Biatos et sur les locaux et bureaux)
6. Profils postes session synchronisée 2014
7. Nomination d’une personnalité extérieure (remplacement de Mme Maffesoli)
8. Modalités de Progression par semestre en licence : problème des étudiants à cheval entre deux années (9 ECTS par semestre ou par année) page 9 du guide
9. Divers
10. **Approbation du PV du conseil du 27 juin 2013 et du 19 septembre 2013**

Les PV sont approuvés à l’unanimité après quelques modifications proposées et rectifiées.

1. **Remplacement de M. Navet au conseil de faculté et résultat de l’élection :**

Résultats : 14 électeurs : 6 voix pour C. Delcroix, 5 pour Roger Somé et 3 pour Philippe Hamman.

Mme Delcroix est élue.

**3. Budget 2014**

Une première séance de vote du budget au Conseil d’Administration a eu lieu le 15 octobre : le budget a été rejeté par le CA. La dotation ministérielle a été augmentée de 1%. Une motion a été votée à l’unanimité lors du Conseil d’Administration, déplorant la faiblesse de ce budget. Dans ce budget, la part de la recherche a baissé de 3%, la part formation de 5% ; la masse salariale a augmenté de 1.7%. Cette augmentation de 1.7% passe aussi par le gel d’un certain nombre de postes. Les services centraux ont augmenté leur budget de 5%.

Le logiciel de gestion des étudiants « Alisée » acheté aux USA commence à être adapté au système universitaire : pour 2014, 0,8 millions sont inscrits au budget, 1.3 millions sont financés par l’IDEX.

L’ensemble des budgets des composantes est à la baisse. Mais certaines ont augmenté de 10% par exemple l’école de management et la faculté de théologie.

Sur ce point, M. Woehl est intervenu en conseil d’administration pour remettre en question le calcul proposé pour l’attribution des budgets des composantes.

Après concertation avec un groupe ad hoc réunissant des élus du CA, la présidence de l’Université et des responsables administratifs, un nouveau budget a été présenté au Conseil d’Administration du 5 novembre. Les modifications portent pour l’essentiel sur une diminution sensible de la baisse des dotations aux composantes, financée principalement par une réaffectation de la dotation pour « Alisée » et le report d’une partie de ce programme à 2015. Ce nouveau budget a été approuvé en CA

Quelques observations sur le budget 2014 de notre faculté :

* On relève une légère baisse du budget
* Par rapport à 2013, ce budget est essentiellement impacté par le transfert à la rentrée 2014 des inscriptions administratives à la Faculté. Dans cette perspective, 9150 € sont réservés aux vacations dont 5000 € pour les vacations destinées à l’accueil des inscriptions administratives. Des démarches auprès du VP formation vont être entreprises pour obtenir une dotation spécifique couvrant cette charge supplémentaire.

Il est rappelé que la Faculté n’acceptera de prendre en charge les inscriptions administratives qu’à la condition qu’un poste administratif en plus soit affecté à la Faculté et que le secrétariat soit agrandi par adjonction du bureau 5224.

* Partant, les dotations par institut sont en légère diminution.

Le budget est voté à l’unanimité (voir document joint)

1. **Point d’information sur les Heures Complémentaires**

La dotation est de 5200 Heures complémentaires, à ce jour l’enveloppe dépensée s’élève à 5450 heures.

Il faut provisionner 500 à 600 heures.

Plusieurs stratégies :

1. Demander plus d’heures et essayer d’en obtenir plus. En septembre on avait décidé de ne plus enlever d’heures aux enseignants sur poste et aux vacataires.
2. Deux leviers possibles : le référentiel et l’enseignement à distance.

Mme Lamine pose la question : comment proposer de nouveaux cours si on risque de ne pas pouvoir les assurer ?

M. Woehl répond qu’il y a une baisse des effectifs.

M. Watier indique que cette baisse se situe au niveau national ; il y a un problème d’attractivité du master sociologie.

Il se dégage un échange sur l’attractivité de ce master :

* Sa visibilité est à revoir sur le site
* Une stratégie de communication auprès des étudiants est à entreprendre
1. **Décentralisation des tâches de la DES (Division des Enseignements et de la Scolarité) vers les composantes (répercussion sur le personnel Biatos et sur les locaux et bureaux)**

Les inscriptions administratives seront à faire dans les composantes.

Pour que cela soit possible il faut :

* Un poste administratif en plus
* Un local en plus
* Des vacataires étudiants seront embauchés

M. Woehl fait remarquer que dans le budget 2014 de l’UDS, 120 000 euros sont inscrits pour assurer les inscriptions dans les composantes : il prendra donc contact avec le Vice-Président formation initiale et continue pour lui demander dans quelles conditions cela pourra se faire et avec quels moyens.

1. **Profils postes session synchronisée 2014**

Les 3 profils sont actés

1. **Nomination d’une personnalité extérieure (remplacement de Mme Maffesoli)**

M. Woehl propose la candidature de M. Frédéric Bauer Directeur du CREAIA

Vote : abstention 1, pour 10.

1. **Modalités de Progression par semestre en licence : problème des étudiants à cheval entre deux années (9 ECTS par semestre ou par année) page 9 du guide**

Un échange a lieu sur les nouvelles modalités (voir document joint).

« Les étudiants défaillants à deux semestres successifs peuvent passer en année immédiatement supérieure si, et seulement si, ils n’ont pas plus de 39 ECTS de retard » : Vote : abstention 1, pour 10.

1. **Divers**

RAS

La séance est clôturée à 18 heures10.

**Modalités de Progression par semestre en licence**

Avant cette année, les étudiants qui avaient un seul semestre défaillant (n’ayant pas obtenu jusqu’aux 30 ECTS de ce semestre) pouvait progresser et passer en année « cursus » supérieure, l’année universitaire suivante (Même en L3 si ce semestre non acquis était en L1).

En une année, ils pouvaient se présenter à tous les examens de 3 semestres.

Exemple :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année 2011/2012 | Passe en année supérieure | Année 2012/2013 |
| L1 = 30 ECTS validés | L1 | L2 |
| Semestre 1 : **DEF ou AJ** | Semestre 1 à valider | Semestre 3 à valider |
| Semestre 2 : ADM |  | Semestre 4 à valider |

 *Def défaillant : l’étudiant a été absent à au moins une épreuve - AJ ajourné : l’étudiant n’a pas eu la moyenne et, ici, la compensation entre les semestres. DEF et AJ ne remettent pas en cause les ECTS acquis dans ces semestres.*

Depuis cette année, les étudiants défaillants à deux semestres peuvent passer en année immédiatement supérieure si, et seulement si, ils n’ont pas plus de 30 ECTS de retard.

Exemple :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année 2012/2013 | Passe en année supérieure avec 30 ECTS à valider |  |
| L1 = 30 ECTS validés |  |  |
| Semestre 1 : **DEF ou AJ****12 ECTS acquis** |  |  |
| Semestre 2 : **DEF ou AJ****18 ECTS** **acquis** |  |  |

Ce passage est soumis à conditions : que l’étudiant ne passe pas plus de 30 ECTS par semestres (sur les 2 années cursus). La validation des UE manquantes sera à faire l’année universitaire suivante.

|  |
| --- |
| Année 2013/2014 |
| S1 (18 ECTS à valider)UE1 : *Validée en 2012/2013*UE2 : **A faire (3ECTS)**UE3 : *Validée en 2012/2013*UE4 : **A faire (6ECTS)**UE5 : **A faire (6ECTS)**UE6 : **A faire (3ECTS)** | S3 (12 ECTS à valider)UE1 : **A faire (3ECTS)**UE2 : (au plus tôt en 2014/2015)UE3 : **A faire (9ECTS)**UE4 : (au plus tôt en 2014/2015)UE5 : (au plus tôt en 2014/2015)UE6 : (au plus tôt en 2014/2015) |
| S2 (12 ECTS à valider)UE1 : **A faire (3ECTS)**UE2 : **A faire (3ECTS)**UE3 : *Validée en 2012/2013*UE4 : *Validée en 2012/2013*UE5 : **A faire (6ECTS)**UE6 : *Validée en 2012/2013* | S4 (18 ECTS à valider)UE1 : (au plus tôt en 2014/2015)UE2 : (au plus tôt en 2014/2015)UE3 : **A faire (9ECTS)**UE4 : **A faire (6ECTS)**UE5 : (au plus tôt en 2014/2015)UE6 : **A faire (3ECTS)** |

Si l’étudiant ne valide toujours pas un élément de première année, il ne peut pas passer en troisième.

A été voté en conseil de fac la possibilité d’accorder plus de 30 ECTS par année, jusqu’à 9.

« Les étudiants défaillants à deux semestres successifs peuvent passer en année immédiatement supérieure si, et seulement si, ils n’ont pas plus de 39 ECTS de retard. »